



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE CONSULTATION

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

**SARL de la Basse Cour – La Croix du Marais
56420 Buléon**

Une consultation du public (régime de l'enregistrement) sera ouverte **du mardi 23 mai 2023 à 9h00 au mardi 20 juin 2023 au 16h00** en mairie de Buléon concernant la demande d'enregistrement présentée par la SARL de la Basse Cour, dont le siège social est situé au lieu-dit « Le Resto » 56420 Buléon, en vue d'exploiter au lieu-dit « La Croix du Marais » 56420 Buléon, un élevage avicole de 40 000 emplacements.

Cet établissement relève des dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié, relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques 2101, 2102 et 2111 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr) et en mairie de Buléon aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celle-ci.

Le public peut formuler ses observations jusqu'au 20 juin 2023 à 16h00 :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Buléon ;
- ou les adresser au préfet :
 - par courrier (direction départementale des territoires et de la mer - SEBR/GPE – 1 allée du général Le Troadec – BP 520 56019 Vannes cedex) ;
 - par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr